



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27</p> <p>Présents : 23 Pouvoirs : 4 Absent : 0</p> <p>Date de la convocation : 23 mai 2024</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU</p> <p>ABSENT : /</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
---	---

DELIBÉRATION N°66

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : PRET A USAGE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE

La commune de NAINTRÉ est propriétaire de la parcelle cadastrée suivante :

Section et N°	Superficie	Catégorie	Adresse	Zone du PLU
AX n°405	131 m ²	Prés	Les Berthons	N

En l'absence de projet actuel de la Commune sur ces terres, M. Damien BERNIER se propose d'exploiter cette parcelle, à titre provisoire et précaire.

Cette demande préservant les possibilités d'utilisation ultérieure des parcelles, la commune de Naintré a émis un avis favorable à sa demande.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de prêt à usage annexé à la présente délibération et d'autoriser M le Maire à signer ledit prêt à usage ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code rural et notamment ses articles L.411-4 et suivants,
VU le code civil et notamment ses articles 1875 et suivants,
VU le Plan local d'urbanisme approuvé le 16 janvier 2020,

Considérant la volonté de la Commune de systématiquement formaliser, par un écrit, les exploitations de ses terres par les agriculteurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- approuve le prêt à usage portant sur la parcelle cadastrée AX n°405 d'une superficie de 131 m², annexé à la présente délibération entre la Commune de Naintré et M. Damien BERNIER.
- autorise M le Maire à signer ledit prêt à usage ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 3 JUIN 2024

